Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

PV N° 626

du 19 OCTOBRE 2023

LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".

Cette Semaine :

Table Des Matieres

SECRETARIAT ADMINISTRATIF 3
COMMISSION APPEL 5
COMMISSION ARBITRES 7
COMMISSION DELEGATION 9
COM. ETHIQUE ET PREVENTION 10
COMMISSION FEMININES 13
COMMISSION F.M.I 15
FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE 17
COMMISSION FUTSAL 20
COMMISSION DES REGLEMENTS 22
COMMISSION SPORTIVE 25
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS 28
COMMISSION TECHNIQUE 29

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

Le Foot en Isère :
Moi J'adhère

Nos Partenaires

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 17 octobre 2023

Procès-Verbal N° 626

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.
Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE
Amende 32 €
Du 11 octobre 2023

BASE FC	FUTD1

FORFAIT GENERAL FOOTA8
Amende 44 €
Du 10 octobre 2023

VILLENEUVE	SA8ENTD3
BREZINS FORMAF BV 3	U15A8

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE SENIORS
Amende 140 €
Du 15 octobre 2023

CHATTE 2	CHLGB

FORFAIT APRES TIRAGE COUPES U15
Amende 93 €
Du 14 octobre 2023

VERDOUD	CIU15A11

FMI NON RETOURNEE
Amende 75 €
Du 14 et 15 octobre 2023
Voir PV n°626 de la Commission FMI

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2023
Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **31 octobre 2023 :**
526561 BIZONNES
532966 MEYRIE
533035 VILLENEUVE

533557 GRENOBLE DAUPHINE
544456 FC 2A
550893 PAYS VOIRONNAIS FUTSAL
561015 FUTSAL TIGNIEU-JAMEYZIEU
564447 RACING CLUB HILAIROIS
564583 F.OL. SEYSSUEL
564596 GF PAYS DE COULEURS
564634 GR BREZINS FORMAFOOT
581535 L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN
615032 METROPOLITAINS

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.
De plus, Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de St Romans, tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boite mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier.

En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

Nous vous remercions de respecter cette obligation nouvelle.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr

COMMISSION APPEL

Mardi 17 octobre 2023 à 18h00

- **Procès-Verbal N°626**

Président : MONTMAYEUR Marc.
Présent(e)s TRUWANT Thierry, BRAULT Annie.
Excusé(e)s : PION Christophe, REMLI Amar, FERNANDES Carlos- represantant de la commission des arbitres, EL RHAFFARI Reda, RACLET Chrystelle, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, SCARPA Vincent, MAZZOLENI Laurent, BLANC Aline.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :
Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
Match : catégorie, niveau, poule et date du match
Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier
Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission

Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.
Tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boite mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier. En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

FF ECHIROLLES : Appel reglementaire.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 23-24-004R : Senior, féminine à 11, D1, poule unique, VAREZE / F.F ECHIROLLES, Match du 08/10/2023**.**

Appel du club de F.F ECHIROLLES en date du lundi 16 octobre 2023 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements dans son dossier n°17 lors de sa réunion du mardi 10 octobre 2023 et parue au PV n°625 le jeudi 12 octobre 2023

Appel portant sur «la réserve d'avant match sur le surclassement de la joueuse Naila ABDOU U17F»

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 31 octobre 2023 à 19h15 .Les personnes sont convoquées par la boite mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Annie BRAULT

COMMISSION ARBITRES

MARDI-17-10-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°626

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic, CARRETERO Christophe, CUSANNO Stephane, SAINT ALBIN Laurent THEVENIN Cyril

Excusés : AKYUREK Mustafa LALO Aboubakar.

RAPPEL

Les arbitres qui officient en D1 et D2 sont tenus de vérifier de la présence et de l'identité de l'éducateur.
Vous trouverez dans votre boite mail la liste des éducateurs déclarés.
La CDA accorde une grande importance à l'observance de cette recommandation.

NOTES AUX ARBITRES :

CAISSE DE PEREQUATION
Paiement D1 à la D3 et U17 D1 et U20 D1 (Règlement effectué par le District directement dans votre compte). Pour les autres catégories, Coupes incluses hors Finales, les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié par les 2 clubs.

Il est demandé aux arbitres de ne considérer que les kilométrages inscrits dans leur désignation. En cas de non-respect, la CDA sera en mesure de vous faire rembourser le trop-perçu aux clubs concernés.

DATES FORMATIONS FIA

FIA : 14, 21 Octobre 2023 au District de l'Isère de 8h30 à 17h30
FMI et Formation Administrative : le 28/10/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

FIA FUTSAL : les 25 et 26 /11/2023 à Lyon
Inscription et renseignements sur le site de LAURAFOOT

NOTE AUX ARBITRES

• Pour les rencontres Jeunes toutes catégories, pour toute disponiblité le samedi après-midi, la CDA considère que vous êtes par conséquent disponible sur la plage horaire de 12h00 à 18h00 (peu importe l'horaire du coup d'envoi du match).

• Il est rappelé aux arbitres de s'acquitter correctement des rapports administratifs (rédaction conforme, expédition sur la bonne plateforme…) Tout manquement à ces obligations donnera lieu à des sanctions et/ou malus.

ABSENCE STAGE DU 09/09/2023

Tous les arbitres absents au stage de début de saison ainsi que les arbitres présents mais non à jour ou en échec du test physique sont tenus d'être présents au stage de rattrapage du 11/11/2023 au District de l'Isère.

Convocation par mail envoyée aux arbitres concernés.

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3
Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

TUTORATS RECUS

DJOHOR Abdelmoumen par HOCINE Halime 2/4

• RESPONSABLE TUTORATS : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
• Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

• RESPONSABLE OBSERVATIONS : VAGNEUX Luc
Voir coordonées sur Organigramme CDA .

RAPPORT D'OBSERVATION :

PARVEDY Thierry sur IWYA Nico

COURRIERS CLUBS :

GUC FF : les récusations d'arbitres ne sont pas prises en compte si celles-ci n'ont pas été effectuées en début de saison.

ENTENTE FOOT LES ETANGS :
Demande arbitre match senior D4 P.E du 05 /11/ 2023 E F D E 1 – NIVOLAS VER- stade de chatonnay .

COURRIERS ARBITRES :

ROMDHANI Mondher : courrier Noté et pris en compte.

ZEYBEK Samet : indisponibilité avec certificat médical arrêt jusqu'au 31/01/2024- La CDA vous souhaite un bon rétablissement ..

BRUNEL Emilien : indisponibilité du 27 au 29 octobre 2023.

ECHINE Anis : indisponibilité avec certificat medical arrêt jusqu'au 10/11/2023- (voir votre dossier arbitrage qui n'est pas à jour ?)..

ORTEGA POLO Brayan : envoi fiche de renseignements

BEN MAHREZ Abed : courrier pour candidature assistant ligue (transmis pour suite à donner)

ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATION

Mardi 17 Octobre 2023 à 18H

Procès-Verbal N°626

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan
Excusé : HESNI Mohamed

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : **04.76.26.87.75 :** tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : **delegations@isere.fff.fr**

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.
Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2023-2024.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.
Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 21 ET 22 OCTOBRE 2023				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
U17 D3 POULE A	*PONT DE CLAIX*	*CLAIX*	MALLET MARC	*FRAIS AU CLUB CLAIX*
SENIORS D2 POULE B	*BEAUCROISSANT*	*MOIRANS*	SOUDANI HAMID	*FRAIS AU CLUB MOIRANS*
SENIORS D4 POULE C	*ST GEOIRE VALDAINE*	*MIRIBEL*	GIRARD VEYRET NORBERT	*FRAIS AU CLUB DE ST GEOIRE*

SENIORS D4 POULE B	*LCA FOOT 2*	*VOREPPE 2*	GUIGON FLORIAN	*FRAIS AU CLUB LCA*
SENIORS D4 POULE E	*EYZIN ST SORLIN*	*BEAUVOIR*	AVETTAND NICOUD JULIEN	*FRAIS AU CLUB BEAUVOIR*
SENIORS D5 POULE G	*EYZIN ST SORLIN 2*	*BEAUVOIR 2*	HUGOT DANIEL	*FRAIS AU CLUB BEAUVOIR*
SENIORS D5 POULE A	*ST GEORGES COM-MIERS 2*	*GONCELIN*	MORE CLAUDE	*FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES*
SENIORS D5 POULE A	*DOMENE 2*	*BOURG D'OISANS*	EL RAFFARI REDA	*FRAIS AU CLUB DE DOMENE*

WEEK END DU 28 ET 29 OCTOBRE 2023				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
SENIORS D1	*SEYSSINET 2*	*SEYSSINS*	AHMED HEZAM ZINE	*CAISSE DE PEREQUA-TION*
SENIORS D4 POULE D	*LES AVENIERES*	*CORBELIN 2*	SOUDANI HAMID	*FRAIS AU CLUB COR-BELIN*
SENIORS D4 POULE E	*BEAUVOIR*	*TURCS VERPILLIERE*	MALLET MARC	*FRAIS AU CLUB BEAU-VOIR*
SENIORS D5 POULE A	*ST MARTIN D'HERES 3*	*ST GEORGES COM-MIERS*	EL RAFFARI REDA	*FRAIS AU CLUB ST GEORGES*
SENIORS D5 POULE G	*BEAUVOIR*	*TURCS VERPILLIERE*	BOULORD JM	*FRAIS AU CLUB BEAU-VOIR*

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 17 Octobre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 626

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet - M Montmayeur

COMPTE RENDU DES REUNIONS U15 /U17

96 clubs du district sont représentés dans ces championnats, soit en U15, soit en U17, soit dans les 2 catégories

Ces 96 clubs ont permis de constituer des championnats avec 232 équipes engagées

5 réunions organisées sur plusieurs secteurs géographiques du département ont permis aux instances de présenter

différentes thématiques sur ces catégories, de faire la mise à jour sur les nouveaux points de règlements, et surtout d'échanger librement avec les clubs sur différents sujets.

Nous avions convié à ces réunions une personne par équipe (éducateur ou dirigeant) 63,44 % des clubs représentants ces catégories étaient présents soit 68 sur 96

48,27 % des équipes représentées étaient présentes soit 112 sur 232

Nous regretterons l'absence à ces réunions de clubs a fort potentiel dans ces catégories, ou de clubs dits « représentatifs » à l'échelle régionale

La commission éthique et prévention remercie sincèrement les personnes ayant participées activement à ces réunions et salue chaleureusement les clubs d'EYZIN PINET, de CORBELIN et de MOIRANS pour le prêt et la qualité de leurs installations.

Merci également à Jean Marc BOULORD, président de la commission des règlements, à Bernard BUOSI, membre du comité directeur et responsable de la catégorie U15 pour leurs participations à ces différentes réunions, sans oublier notre fidèle intendant Thierry TRUWANT.

RECIDIVE CLUBS

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RIVES
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RO-CLAIX
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL
Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC2A
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMARIN
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
GP JEUNES BALMES LAUZES
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SEYSSINET
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
BOURGOIN JALLIEU
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
LCA Foot 38
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
JARRIE CHAMP
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
NIVOLAS - DOMENE - AJA VILLENEUVE - LCA FOOT 38 - ST QUENTIN FALLAVIER
Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2024

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON reçues :
ABBAYE - BILIEU - BONNEVAUX - BOUCHAGE PASSINS - BOURG OISANS - BOURGOIN ASP - CASSOLARD PASSAGEOIS - CESSIEU - CHEYSSIEU - CHIRENS - CLAIX - CROLLES - CVL 38 - ECHIROLLES - ENT.FOOT.ETANGS - ES MISTRAL - EYBENS - EYZIN ST SORLIN -FARAMANS - FC 2A

- FORMAFOOT - GRENOBLE DAUPHINE - GRESIVAUDAN - ISLE D'ABEAU - JARRIE CHAMP - LES AVENIERES - MOIRANS – NOYAREY – OYEU - PAYS ALLEVARD - RACHAIS - RO-CLAIX - SAINT QUENTIN FALLAV - SASSENAGE - SEYSSINET - ST ANDRE LE GAZ - ST HILAIRE ROSIER - ST MARTIN D'HÈRES - ST MAURICE EXIL - ST SIMEON BRESSIEUX - SUSVILLE - THODURE - TIGNIEU - TURCS VERPILLIERE - VALLEE DE L'HIEN - VALLÉE DU GUIERS – VAREZE - VERSOUD - VEZERONCE HUERT - VILLEFONTAINE - VILLENEUVE AJA

Listes reçues mais NON validées :
VAREZE - TIGNIEU

COMMISSION FEMININES

Réunion du lundi 16 Octobre 2023

Procès-verbal n ° 626

Présents : Thierry Truwant,Jacques Issartel, Elodie Diasparra
Excusé : Gérard Bouat

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)
Tout manquement relatif à la circulaire ci–dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission de discipline

COURRIERS : GT NIVOLAS T S C, G U C, BOURGOIN, F F ECHIROLLES, MONDHER ROMDHANI, DIANE APPLANAT, MOIRANS, ISERE FUTSAL, EYBENS, AIX ,CROLLES

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la **PERIODE ROUGE**.

F M I
Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

JOURNEE DE LA FEMME

Se déroulera à Sassenage le dimanche 10 Mars

SENIORS A 11

D1
J3 22/10
FF ECHIROLLES - SUD ISERE à 13H au stade PICASSO 1 synthétique

U 15 A 8

AIX FC engagement d'une deuxième équipe en phase 2

COUPE FUTSAL

Se rapprocher du P V de la commission futsal

COUPE SENIORS A 11

Tour de cadrage le 17 Décembre

COUPE SENIORS A 8

1er tour le 19 Novembre

COUPE U18 A 8

1er tour le 2 décembre

COUPE U 15 A 8

1er tour le 18 novembre

Toutes les coupes sur le site en fin de semaine

FOOT A 8

Rappel
Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes
Le hors-jeu se signale à la ligne médiane
Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I

FOOT LOISIR SENIOR A 8

Les clubs de C V L 38, VALLEE DE L'HIIEN, US JARRIE CHAMP, ESTRABLIN, FC PAYS DES COULEURS sont intéressés pour la pratique du foot loisir senior à 8.

CHAMPIONNAT U 15

D 1
J 1
CROLLES – PAYS DES COULEURS
Se jouera le 21 Octobre à 13h terrain synthétique

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55

COMMISSION F.M.I

Mardi 17 Octobre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 626

Président : M. MALLET
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 14 et 15/10/2023)

U13 Niveau 3	Poule E	GIERES Us 3
U13 Niveau 3	Poule I	ECHIROLLES Fc 4
U17 D1	Poule UNIQUE	FC2A
CHALLENGE L GROS BALTHAZARD		NOYAREY Fc 2
CHALLENGE L GROS BALTHAZARD		L.C. A Foot 38 3
FEMININES A8	Poule D	BATIE MONTGASCON

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents

La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

Des formations utilisateurs FMI pour principalement les U13 D3 et D4 ainsi que pour les nouveaux clubs seront faites par le DIF (voir sur le site du District pour les inscriptions)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match
La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :
Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir impérativement, puis désactiver le wifi
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir impérativement, puis désactiver le wifi

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole
Note sur la tablette
Le score
Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
Les changements (onglet Ent/Sor)
Les blessés (ées) (onglet blessures)
Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées
Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI
Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match
Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.
La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 17 octobre 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 626

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI
.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : *foot-entreprise@isere.fff.fr*
46. Rachais 1 : noté (match J01). Match joué effectivement, match du 30/10/2023 annulé.
47. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (correctif liste des correspondants). Mises à jour effectuées.
48. GSE : noté (FMI). La FMI n'a pas été déployée pour les compétitions foot en semaine et entreprise. Téléchargement des FM via FootClubs pour édition « papier ».
49. Bilieu : noté (saisie résultat).
50. CEA Grenoble *:* noté (saisie résultat + FM).

COORDONNEES :

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants 2023-2024 (au 10-10-2023). Lien : *https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2023/10/Liste-des-Correspondants-2023-2024-au-10-10-2023.pdf*
Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, *reglements@isere.fff.fr*
Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, *fciceron@isere.fff.fr*
Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, *sport-planification@grenoble.fr*, *dominique.boenigen@grenoble.fr*

NOTES AUX CLUBS :

Absence de réunions de la CFSE : les réunions des mardis 24 et 31/10/2023 sont exceptionnellement annulées. Prochaine réunion de la CFSE mardi 07/11/2023 pour parution PV jeudi 09/11/2023. C'est la raison pour laquelle paraissent dans ce PV les rencontres des semaines 23-26/10/2023, 06-09/11/2023 (coupe foot à 8), 13-16/11/2023 et 20-23/11/2023.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

2ème tour (tour régional)
Air Liquide (38, Isère) – U.S. Cheminots de Gerzat (63, Puy-de-Dôme).
Samedi 21/10/2023, 15h00. Complexe sportif Paul Vieux-Melchior, Sassenage (38).
Arbitre : Léo FARKAS.

COUPE DE L'ISERE FUTSAL-ENTREPRISES

Samedi 13/01/2024, 18h00. Champ-sur-Drac.
Inscriptions auprès de la commission Futsal ou de la CFSE jusqu'au 12/12/2023.

COUPE DE L'ISERE FOOT EN SEMAINE À 8

Le tirage au sort a été effectué par **Mr CARRETERO**, président de la commission Futsal.
Matchs à jouer lundi 13/11/2023.
T02. Métropolitains 1 (D1) – Goncelin 1 (D3).
Lundi 13/11/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
T02. GSE 1 (D3) – Rachais 2 (D2).
Lundi 13/11/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
Matchs à jouer semaine du 13 au 16/11/2023.
T02. Vallée de la Gresse 2 (D3) – Turcs de Grenoble (D3).
T02. Fasson 1 (D2) – Jarrie-Champ 1 (D1).
T02. Bilieu 1 (D1) –. ASPTT Grenoble 1 (D3).
T02. Villeneuve 1 (D1) – Eybens 1 (D1).
T02. Bourg d'Oisans 1 (D3) – Vallée de la Gresse 1 (D2).
T02. Deux Rochers 1 (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D3).
T02. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3) – Rachais 1 (D1).
T02. Air Liquide 1 (D2) – Poisat 1 (D2).
T02. Fontaine Les Îles 1 (D2) – St-Martin d'Hères 1 (D1).
T02. Tunisiens SMH 1 (D1) – St-Paul-de-Varces 1 (D2).
T02. CEA Grenoble 1 (D3) – St-Georges-de-Commiers 1 (D1).
T02. Exempt : St-Martin d'Uriage (D1).
Match à jouer semaine du 27 au 30/11/2023.
T03. Vallée de la Gresse 2 (D3) – St-Martin d'Uriage (D1).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matchs à jouer semaine du 23 au 26/10/2023.
J03. Eybens 1 – St-Martin d'Hères 1.
J03. St-Martin d'Uriage 1 – Jarrie-Champ 1.
J03. Métropolitains 1 – Tunisiens SMH 1.
J03. Villeneuve 1 – St-Georges-de-Commiers 1.
J03. Exempt : Rachais 1.
Le match du lundi 30/10/2023 à Bachelard, Métropolitains 1 vs Rachais 1 (J01), est annulé.
Matchs à jouer semaine du 06 au 09/11/2023.
J04. St-Georges-de-Commiers 1 – Rachais 1.
J04. Tunisiens SMH 1 – Villeneuve 1.
J04. Jarrie-Champ 1 – Métropolitains 1.
J04. St-Martin d'Hères 1 – St-Martin d'Uriage 1.
J04. Exempt : Eybens 1.
Match à jouer lundi 20/11/2023.
J05. Métropolitains 1 – St-Martin d'Hères 1.
Lundi 20/11/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
Matchs à jouer semaine du 20 au 23/11/2023.
J05. St-Martin d'Uriage 1 – Eybens 1.
J05. Villeneuve 1 – Jarrie-Champ 1.
J05. Rachais 1 – Tunisiens SMH 1.
J05. Exempt : St-Georges-de-Commiers 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Matchs à jouer semaine du 23 au 26/10/2023.
J03. Rachais 2 – Vallée de la Gresse 1.
J03. Fasson 1 – St-Paul-de-Varces 1.

J03. Deux Rochers 1 – Poisat 1.
J03. Air Liquide 1 – Fontaine Les Îles 1.
J03. Exempt : Bilieu 1.
Matchs à jouer semaine du 06 au 09/11/2023.
J04. Poisat 1 – Air Liquide 1.
J04. St-Paul-de-Varces 1 – Deux Rochers 1.
J04. Vallée de la Gresse 1 – Fasson 1.
J04. Fontaine Les Îles 1 – Bilieu 1.
J04. Exempt : Rachais 2.
Matchs à jouer semaine du 20 au 23/11/2023.
J05. Deux Rochers 1 – Vallée de la Gresse 1.
J05. Fasson 1 – Rachais 2.
J05. Air Liquide 1 – St-Paul-de-Varces 1.
J05. Bilieu 1 – Poisat 1.
J05. Exempt : Fontaine Les Îles 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Match à jouer lundi 23/10/2023.
J05. Turcs de Grenoble 1 – GSE 1. Lundi 23/10/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
Matchs à jouer semaine du 23 au 26/10/2023.
J03. CEA Grenoble 1 – ASPTT Grenoble 1 ST.
J03. Vallée de la Gresse 2 – Goncelin 1.
J03. Bourg d'Oisans 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.
J03. Exempt : Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
Matchs en retard à jouer semaine du 30/10 au 02/11/2023.
J01. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – GSE 1.
Matchs à jouer semaine du 06 au 09/11/2023.
J04. Goncelin 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.
J04. GSE 1 – Vallée de la Gresse 2.
J04. ASPTT Grenoble 1 ST – Turcs de Grenoble 1.
J04. Bourg d'Oisans 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
J04. Exempt : CEA Grenoble 1.
Match à jouer lundi 20/11/2023.
J02. GSE 1 – CEA Grenoble 1. Lundi 20/11/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
Matchs à jouer semaine du 20 au 23/11/2023.
J02. ASPTT Grenoble 1 ST – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
J02. Goncelin 1 – Turcs de Grenoble 1.
J02. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Vallée de la Gresse 2.
J02. Exempt : Bourg d'Oisans 1.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 17 OCTOBRE 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°626

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : **futsal@isere.fff.fr**

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

Courriers :
Futsal Voreppe 2 : Lu et noté (feuille de match).
Arbre de Vie : Lu et noté (feuille de match).
GF 38 : Lu et noté (report de match).
Nuxerete Fs38 : Lu et noté (report de match).
F. Salle O. Rivois : Lu et noté (Inscription en coupe départementale Futsal).

INFO:

Agenda :

NOEL du FUTSAL U6/U7 et U8/U9 édition 2023/24 :
Correspondants : Jérémy Hugonnard (conseiller départementale foot animation),
Mehdi Benlahrache et Cazanove David (Educateurs Sportif du DIF); Carretero Christophe (commission futsal).
Cette nouvelle édition ce déroulera le week-end du 16/17 décembre 2023.
Elle est ouverte à tous les clubs de foot libre, futsal et académie futsal.
Un maximum de 2 équipes par catégories et par clubs est retenus afin d'acceuillir le plus grand nombre de clubs pour cette manifestation.

Formation d'éducateurs :
CFI FUTSAL (1) :
Reporté en novembre 2023, date et lieu à définir.

Formation Initiale d'arbitre Futsal :
SESSION du 25/11/2023 au 26/11/2023
350 B, Avenue Jean JAURÈS
69007 - LYON
Inscription sur le site de la «LAURAFOOT»

FUN FUTSAL :
En collaboration avec les éducateurs sportif du DIF, nous relançons ces plateaux ouverts aux équipes de U15 D1.

Coupes jeunes U13; U15; U17 et Féminines sénior :
Correspondants : Mehdi Benlahrache et Cazanove David (Educateurs Sportif du DIF); Carretero Christophe (Commission Futsal).
Ouverture des inscriptions à partir du lundi 16/10/23.
Inscriptions :
Féminines Séniors :
F. Salle O. Rivois

Gymnases à dispositions :
- Gymnase Charles de gaulle à Noyarey toute la journée 21/01/24.
- Gymnase d'OYEU le dimanche 14/01/24.
Attente de validation en cours pour d'autres gymnases.

Coupe départementale futsal sénior foot entreprise :
Le samedi 13/01/24 à partir de 18h00 au gymnase de Champ-sur-Drac, Chemin des Gonnardières, 38560.
Inscriptions :
GSE Foot entreprise

Coupe départementale futsal sénior :
Envoyer un mail au District de l'Isére ou sur footclubs pour confirmer votre engagement.
Engagements :
GF 38.

Championnat D1 :
Voir sur le site du DIF le calendrier pour le Championnat D1 Futsal 2023/24.

2° journée (10 au 15/10/23) :

Arbre de Vie / Futsall des géants : Le vendredi 13/10/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bougoin Jallieu).

Nuxerete Fs38 / Futsal Pays Voironnais : Le Samedi 14/10/23 à 13h00 (gymnase Charles de gaulle, Noyarey).

Futsal Voreppe 2 / Grenoble Foot 38 : Le samedi 14/10/23 à 18h00 (gymnase l'Arcade, Voreppe)

Futsal Picasso / Base FC : Le mercredi 11/10/23 à 20h45 (gymnase Picasso, Echirolles).

3° journée (17 au 22/10/23) :

Futsall des géants / Futsal Picasso : Le mercredi 18/10/23 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble)

Futsal Pays Voironnais / Exempt.

Exempt / Arbre de Vie.

Grenoble Foot 38 / Nuxerete Fs38 : Le dimanche 05/11/23 à 16h00 (Gymnase des Buclos, Meylan).

Base FC / Futsal Voreppe 2 : Le dimanche 22/10/23 horaire à définir (gymnase Roger Journet, Eybens).

4° journée (07/11 au 12/11/23) : Un nouveau club devrait prendre la place d'un exempt.

Nuxerete Fs38 / Futsal Voreppe 2 : Le samedi 11/11/23 à 13h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Arbre de Vie / Futsal Pays Voironnais : Le vendredi 10/11/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bougoin Jallieu).

Futsall des géants / Base FC : Le mercredi 08/11/23 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble)

Exempt / GF 38 :

Futsal Picasso / Exempt :

Rappel :
Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boite mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 17 OCTOBRE à 15 h 00

Procès–Verbal n° 626

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN,

Bon à savoir
Nombre de joueurs «Mutation» : Article - 160 des R.G. de la F.F.F. -: P.V. 616
Ordre de priorite pour designer un arbitre *: P.V. 623 et 624*
Educateurs D1 et D2 *: P.V. 624*
Championnat et coupe veterans : P.V. 622
Dérogation : P.V. 622
Mutation U20 – U19 – Dispense Du Cachet Mutation : P.V. 622

POISAT : courrier transmis à la commission de discipline

LA BATIE MONTGASCON : courrier transmis à la commission de discipline

ARTAS-CHARANTONNAY : courrier transmis à la commission éthique

COURRIER – REMPLACEMENT U13

Le club de **CREYS-MORESTEL** a adressé un courriel au District Isère Football le 17/10/2023 : « …*Depuis le début de saison, nous faisons phase à des questionnement entre éducateurs concernant «les changements à la volée». Plusieurs éducateurs adverses nous sollicites afin de faire des changements pendant les quart temps en cours de rencontres alors que la règle stipule que les changements sont censés se faire lors des pauses coaching : 15' et 45' ou alors à la mi temps 30'.*
Pourriez vous apportez une réponse claire dans le PV car le seul document que nous avons trouvé au sein de nos clubs c'est le poster bleu de FFF qui stipule que les changements doivent permettre un «temps de jeu égal» pour tous les joueurs.»

Lois du jeu U13 : Temps de remplacement – rotation :

- ✓ A la 15ème minute, à la mi-temps et à la 45ème minute
- ✓ Rassembler ses joueurs pour effectuer ses changements et les arbitres assistants.
- ✓ Temps de cette pause : 2 minutes
  - Ces changements doivent être notifiés sur la F.M.I.

MATCH NON JOUE

N°23 : F.C.2.A. / SEYSSINS 2 : U17 – D1 – MATCH DU 14/10/2023.
(Dossier ouvert pour match non joué et absence de feuille de match).
Considérant ce qui suit :

- L'article 23-3 des R.G du District Isère Football – FORFAIT ;
- Le courrier de l'arbitre officiel de la rencontre précisant les raisons du match non joué.
- Le club F.C.2.A. a été dans l'incapacité de fournir une tablette opérationnelle. Le référent F.M.I. a donné autorisation d'établir une feuille de match papier.
- Le club F.C.2.A. a été dans l'impossibilité de fournir une feuille de match papier (même une feuille vierge).
- 35 minutes après l'heure du début de la rencontre, l'arbitre officiel a décidé de ne pas faire disputer la rencontre.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de F.C.2.A. pour en reporter le bénéfice au club de SEYSSINS.

- F.C.2.A. : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- SEYSSINS : (3 (trois) points, 3 (trois) buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

SCORES ERRONES

N°24 : ESTRABLIN / CREMIEU : U15 – COUPE Pierre DUBOIS – MATCH DU 14/10/2023.

- Considérant ce qui suit :

Courrier officiel des deux clubs et de l'arbitre bénévole :

- CREMIEU : (0 (zéro) point, 1 (un) but)
- ESTRABLIN : (3 (trois) points, 6 (six buts)
- Résultat de la rencontre : 6 / 1

N°25 : LIERS 2 / E.C.B.F. 2 : SENIORS – COUPE L. GROS-BALTHAZARD – MATCH DU 15/10/2023.

• Considérant ce qui suit :

Courrier officiel de l'arbitre bénévole :

- LIERS : (1 (un) but et non 0 (zéro))
- E.C.B.F. : (4 (quatre) buts)
- Résultat de la rencontre : 1 / 4 et non 0 / 4

EVOCATION

N°26 : ST MARCELLIN / VOREPPE : U15 – D2 – POULE C – MATCH DU 16/09/2023.

Le club de ST MARCELLIN a adressé un courriel au District Isère Football le 13/10/2023 : «À la suite de la rencontre qui à opposer l'Olympique ST Marcellin à Voreppe en U15 D2 POULE C le 16/09/2023, Je soussigné, (LABESSE Théo n°2546050327*), Educateur des U15 2 de l'Olympique saint Marcellin en D2 poule C porte une évocation sur la qualification et la participation au match St Marcellin – Voreppe du 16/09/2023 du joueur Nadir MEDROUB, appartenant à Voreppe* ».

DECISION

La Commission des Règlements communique au club de VOREPPE une demande d'évocation sur la participation du joueur Nadrir MEDROUB, licence N° 2548470819**,** susceptible d'avoir participé à la rencontre en état de non licencié lors du match.

La Commission des Règlements demande au club de VOREPPE de lui faire part de ses observations avant le 23/10/2023, délai de rigueur.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2023

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **31 octobre 2023 :**

526561 BIZONNES
532966 MEYRIE
533035 VILLENEUVE
533557 GRENOBLE DAUPHINE
544456 FC 2A
550893 PAYS VOIRONNAIS FUTSAL
561015 FUTSAL TIGNIEU-JAMEYZIEU
564447 RACING CLUB HILAIROIS
564583 F.OL. SEYSSUEL
564596 GF PAYS DE COULEURS
564634 GR BREZINS FORMAFOOT
581535 L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN
615032 METROPOLITAINS

COMMISSION SPORTIVE

MARDI 17 octobre 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°626

Président : Michel Vachetta
Présents : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « … Laurafoot». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U10 / U11

Le club de Fc Pont de Claix catégorie U10 : L'équipe 2 intègre la poule E à la place de l'exempt.

Pour le secteur Voiron Daniel Hugot : Tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin : Tel 06.70.93.82.68.

U13

Challenge Festival National :

Le 1° tour de ce challenge aura lieu le 4 Novembre.

Les clubs trouveront ci-dessous la liste des plateaux de trois équipes.

Rappel : Le club recevant le plateau (club noté sur la colonne de gauche) est en charge de fournir la fiche de plateau.

Celle-ci est à télécharger sur le site du district, rubrique pratiques, Foot animation, Docs utiles, Feuille de plateau, challenge festival National.
Le club recevant sera en charge de retourner la feuille de plateau à la commission sportive par mail en la scannant.

POISAT 1	CROLLES 2	SEYSSINET 1
SAINT MARTIN D'HERES 2	GF 38 2	USVO 1
CROSSEY 1	2 ROCHERS 1	MISTRAL 1
MOIRANS 1	ECHIROLLES 2	MURETTE 1
VINAY 2	VOREPPE 1	SAINT MARCELLIN 1
SAINT GEOIRE VALDAINE 1	TULLINS 1	COTE ST ANDRE 1
VALLEE DU GUIERS 2	VALLEE DE L'HIEN 1	TOUR ST CLAIR 1

REVENTIN 2	ESTRABLIN 1	ENT ST QUENTIN VILLEF 1
MOS 3 R2	ISLE D'ABEAU 1	ST MAURICE EXIL 1
SAINT MARTIN D' URIAGE 1	RACHAIS 2	EYBENS 1
ECHIROLLES 3	GIERES 1	SEYSSINS 1
MONESTIER 1	VALLEE GRESSE 1	JARRIE CHAMP 1
VALLEE GRESSE 2	SEYSSINET 3	SUD ISERE 1
2 ROCHERS 2	SAINT MARTIN HERES 3	VERSOUD 1
GP CHABONS OYEU 1	MURETTE 3	VALLEE DU GUIERS 1
FARAMANS 2	ASCOL Foot 1	LCA Foot 1
ST GEORGES COMMIERS 1	SEYSSINS 2	FONTAINE 1
RO-CLAIX 1	MURETTE 2	VER-SAU 1
NIVOLAS 2	GP ARTAS CHARAN OND 1	BOURGOIN 3
DOMARIN2	DOLOMIEU 1	REVENTIN 1
VEZERONCE HUERT 2	BOURGOIN 1	CORBELIN 1
BEAUVOIR 1	GP ARTAS CHARAN OND 2	MOS 3R 1
ABBAYE 1	GF 38 1	USVO 2
NOTRE DAME MESAGE 1	SEYSSINET 2	FC 2 A 1
MISTRAL 2	SAINT MARTIN HERES 1	ECHIROLLES 1
BREZINS FORMAFOOT 1	CHATTE 1	VINAY 1
ENT CASSOL VIR-VALON 1	BALMES NI 1	NIVOLAS 1
ISLE D'ABEAU 2	BOURGOIN 2	VEZERONCE-HUERT 1
CREMIEU 1	CHARVIEU 1	ENT ST QUENTIN VILLEF 1
GRESIVAUDAN 1	RACHAIS 1	EYBENS 2
ST PAUL DE VARCES 1	CROLLES 1	EYBENS 3
USVO 3	MANIVAL 1	GIERES 2
LIERS 1	COTE ST ANDRE 2	ST ANDRE 1
EYZIN ST SORLIN 1	FARAMANS 1	UNIFOOT 1
TOUR ST CLAIR 2	DOMARIN 1	CREYS MORESTEL 1
SASSENAGE 1	SURE 1	MANIVAL 2

Festival Isère :

Le tirage sera consultable sur le site en début de semaine.

Courriers de ARTAS, ST MARTIN HERES et BONNEVAUX : Pris note.

VALLEE GRESSE et MISTRAL merci de vous arranger rapidement pour vos matchs en nous communiquant la date de report à jouer pendant les vacances scolaires d'octobre 23.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 à 8

Poule B : Liers déclarant Forfait général après parution des calendriers

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15

Le tirage des coupes Pierre DUBOIS et le challenge Augustin DOMINGUEZ seront consultables sur le site en fin de semaine.

Tour de coupe prévu le 04/11/23.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Reprogrammation du match
J3 : Poule H :
VALLEE DE L'HIEN / LA BATIE DIVISIN est reporté au 4 novembre 2023.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°626

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 27 octobre 2023 au lundi 30 octobre 2023

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)
samedi 28 octobre 2023
Match U15 D3
AJA VILLENEUVE/FC SEYSSINS 3 à 14h00
dimanche 29 octobre 2023
Match Seniors D4
AJA VILLENEUVE 2/FC PAYS D'ALLEVARD à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)
dimanche 29 octobre 2023
Match Seniors D4
FC2A 2/FC NOYAREY 2 à 15h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)
lundi 30 octobre 2023
Match Foot Entreprise à 8 METROPOLITAINS/ RACHAIS à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)
dimanche 29 octobre 2023
Match Seniors D5
ASGD/FC DEUX ROCHERS 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)
dimanche 29 octobre 2023
Match Seniors D4
US ABBAYE 2/AJS DOMÉNE 2 à 12h30
Match Seniors D3
US ABBAYE/OL. SAINT MARCELLIN 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)
dimanche 29 octobre 2023
Match Seniors D4
ASIEG 2/FC CROLLES 2 à 12h30
Match Seniors D1
ASIEG/VÉZERONCE HUERT à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)
samedi 28 octobre 2023
Match Seniors R3
FC2A/US CHARTREUSE GUIERS à 19h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 17 oct 2023

Procès-Verbal N°626

Président : Samuel BOURGEOIS

CFI U14-U19 LES 13 ET 30 NOVEMBRE A ST CHEF

Liste des inscrits

Reste 11 places

NOM PRENOM	CLUB
BOUDIAF Ahmed	2 ROCHERS FC
CHAMRAI Volodymyr	2 ROCHERS FC
TAOUIL Youssef	2 ROCHERS FC
MOREILHON Corentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BOENIGEN Cedric	CLAIX F
GIROD Guillaume	CLAIX F
CUDINI Alexis	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
NOVELLINO Anthony	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
FERNANDES Romain	F.C. BALMES NORD ISERE
MILLAT Valentin	F.C. BALMES NORD ISERE
SAHRAOUI Yassine	F.C. BALMES NORD ISERE
BEJUIS Joris	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
BAMA Paul Arnaud	GRENOBLE FOOT 38
HACHI Fares El Hassen	GRENOBLE FOOT 38
CAMPION Pablo	GUC FOOTBALL FEMININ
GUICHARD Arnaud	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
DE OLIVEIRA AUGUSTO Nuno	O.C. D'EYBENS
SCHNEIDER Luhan	O.C. D'EYBENS
ROBERT Yohan	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
MOREAU Yoann	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
PAVIN Ryan	U.S. SASSENAGEOISE F.

CFI SENIORS LES 14 NOVEMBRE ET 1ER DECEMBRE ST CHEF

Liste des inscrits:
Reste 13 places

NOM PRENOM	CLUB
CYPRIENNE Geraud	2 ROCHERS FC
GUEYE Souleymane	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS
LIVRIERI Jean Louis	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

RIBEYRON Aurelien	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BALLET Jerome	F.C. BALMES NORD ISERE
FERNANDES Romain	F.C. BALMES NORD ISERE
ODET Stephane	F.C. BALMES NORD ISERE
FREVILLE Gregory	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
YILMAZ Kazim	F.C. TURC DE LA VERPILLIERE
GRACA Julien	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
VERGINI Thomas	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
CHARPENAY Jeremy	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
PEYRARD Antoine	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
GUICHARD Arnaud	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
MOUMEN Khalil	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
ROCHY Cyrill	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
ARREDONDO Xavier	U.S. JARRIE CHAMP
DA SILVA Adrien	U.S. REVENTINOISE
GILLET Romain	VOUREY SP.

CERTIFICATION CFF4 DU 24 NOVEMBRE 2023
AU DISTRICT DE L'ISERE SASSENAGE

Liste des inscrits:

Nom	Club
DE GIGLIO Loris	F.C. D'ECHIROLLES
GUEYE Souleymane	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS
OMBA KABALO Francis	ISLE D'ABEAU F.C.
AIT IZEM Fatiha	AS MARTINEROIS
TEDESCO Laurent	2 ROCHERS

CFI PROJET CLUB
8 DECEMBRE ET 11 JANVIER

Liste des inscrits:

Nom	Club
BOUDIAF Ahmed	2 ROCHERS

EQUIVALENCES ET PASSERELLES
NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	**EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE**
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	**EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE**
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	**Responsable(s)**	**Téléphone**	**Mail**
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr